

Conférence générale

GC(57)/RES/5

Septembre 2013

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-septième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour
(GC(57)/24)

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2014

Résolution adoptée le 19 septembre 2013, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2014¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2014, d'ouvrir des crédits d'un montant de 344 450 019 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante² :

¹ GC(57)/2.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 478 803
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 483 002
3. Sûreté et sécurité nucléaires	37 113 988
4. Vérification nucléaire	131 028 878
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 943 995
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 013
Total partiel, programmes sectoriels	341 609 679
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 340
TOTAL	344 450 019

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
 - d'autres recettes diverses de 655 000 € ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 340 954 679 € (297 169 304 € plus 43 785 375 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(57)/RES/8 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget d'investissement de l'Agence en 2014, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 224 000 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 672 800
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-
4. Vérification nucléaire	2 261 600
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 289 600
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
TOTAL	8 224 000

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 224 000 € (8 224 000 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(57)/RES/8 ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a) à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2014, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2014 ; et
- b) à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

³ Voir la note 2.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2014

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	30 125 871	+ (4 352 932 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 339 998	+ (4 143 004 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	31 167 283	+ (5 946 705 /R)
4. Vérification nucléaire	112 304 695	+ (18 724 184 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	69 850 671	+ (7 093 324 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 035 786	+ (3 525 226 /R)
Total partiel, programmes sectoriels	<u>297 824 304</u>	<u>+ (43 785 375 /R)</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 340	+ (- /R)
TOTAL	<u>300 664 644</u>	<u>+ (43 785 375 /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2014.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2014

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	(- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 672 800	+	(- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	(- /R)
4. Vérification nucléaire	2 261 600	+	(- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 289 600	+	(- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement		+	(/R)
TOTAL	8 224 000	+	(- /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2014.